

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20260203-D20262901001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

Séance du 29 janvier 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
26/01/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Objet de la Délibération
Engagement de crédit 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

EXCUSES : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : Arnold MORANDAT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- OFFICE NOTARIAL VILLARS LES DOMBES 500 €
Au chapitre 21 compte 2111

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de faire mandater les sommes ci-dessus avant le vote du budget et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré le 29 janvier 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20260129-D20262901003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

Séance du 29 janvier 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
26/01/2026

Date d'affichage
16/02/2026

Objet de la Délibération
Achat de parcelles de terrain Agricoles Section E

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

EXCUSES : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : Arnold MORANDAT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L432-12 du code pénal « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de l'achat de terrains par la commune, le conseil municipal de la commune désigne un membre du conseil pour signer les actes d'achats.

Considérant que Monsieur Yves CRISTIN Maire, a proposé à la commune, la vente de parcelles de terrain agricoles d'une superficie approximative de 7 080.14 m² qui seront bornées lors de la vente définitive, cadastrées section E n° 44, 47, 48, 49, 50, 230, 238, 239, 281, 358 au prix de 0.37 € le mètre carré afin que la commune puisse effectuer les travaux de la voie douce (piste cyclable) Lent – Servas.

Le Maire s'étant retiré ainsi que Monsieur Antoine SCHERMESSE SCHOFF, le conseil municipal après en avoir délibéré,

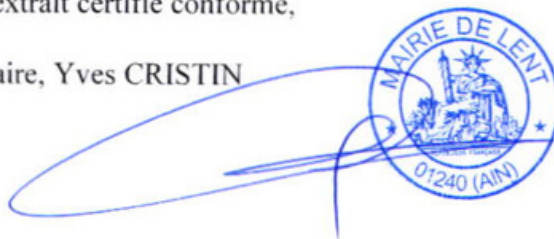
PREND acte de la proposition de Monsieur Yves CRISTIN Maire, de la vente de parcelles de terrain agricoles au prix de 0.37 € le mètre carré, indiquées ci-dessus,

ACCEPTE L'ACHAT des parcelles citées ci-dessus au prix de 0.37 € le mètre carré,

DESIGNE Monsieur Mohammed ZAHID, conseiller municipal, pour signer tout document à l'issue de cette vente.

Ainsi fait et délibéré le 29 janvier 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20260129-D20262901004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Séance du 29 janvier 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
26/01/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Objet de la Délibération
Achat de parcelles de terrain Agricoles Section E 38

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

EXCUSES : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : Arnold MORANDAT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain agricole afin d'effectuer les travaux de la voie douce (piste cyclable) Lent – Servas.

Considérant que les consorts Voiturier, ont accepté de céder à la commune, une partie de la parcelle de terrain agricole d'une superficie approximative de 1 337.52 m² qui sera bornée lors de la vente définitive, cadastrée section E n° 38, au prix de 7.40 € le mètre carré.

Monsieur Antoine SCHERMESSE SCHOFF s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré,

PREND acte de la vente d'une partie de la parcelle E 38 par les consorts Voiturier, au prix de 7.40 € le mètre carré, indiquées ci-dessus,

ACCEPTE L'ACHAT de cette parcelle au prix indiqué,

CHARGE le Maire de signer tout document à l'issue de cette vente.

Ainsi fait et délibéré le 29 janvier 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20260129-D20262901002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

Séance du 29 janvier 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
26/01/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Objet de la Délibération
Achat parcelle forestière Les Couvandières Section A N° 316

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

EXCUSES : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

ABSENTS : Arnold MORANDAT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le maire rappelle à l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 23 octobre 2025 concernant l'acquisition de la parcelle les Couvandières. La commune avait fait valoir son droit de préférence.

La vente de cette parcelle est fixée au 25 février 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Antoine Schermesser Schoff, ne prenant pas part au vote,

ACCEPTE L'achat de la parcelle forestière d'une superficie de 03ha 06a 40ca située section A N°316 au lieudit Les Couvandières au prix de 11 000 € ainsi que tous les frais d'acquisition correspondants.

CHARGE le maire de signer tous les documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré le 29 janvier 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

